



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale
des affaires culturelles

ARRÊTÉ
portant inscription au titre des monuments historiques
de l'Institut de Botanique à MONTPELLIER (Hérault)

**Le Préfet de la région Occitanie,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 2 avril 2009 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'Institut de Botanique à MONTPELLIER (Hérault) présentent un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation, comme témoignage d'une tradition botanique ancienne, d'une institution scientifique fondée en 1889, d'une architecture moderne conçue et réalisée après la seconde guerre mondiale par l'architecte Jean de Richemond (1948-1959),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'Institut de Botanique, en totalité, y compris les murs de clôture, grilles et portail, le buffet d'eau et le sol des parcelles, situé 163 rue Auguste Broussonnet à MONTPELLIER (Hérault), sur les parcelles 70 et 256, figurant au cadastre section BW, tel que délimité en rouge pour les bâtiments et rose pour les sols sur le plan annexé au présent arrêté, appartenant à l'ÉTAT par acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956, et affecté à l'UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNIQUES DU LANGUEDOC MONTPELLIER II depuis 1975, aujourd'hui UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le 16-10-2019

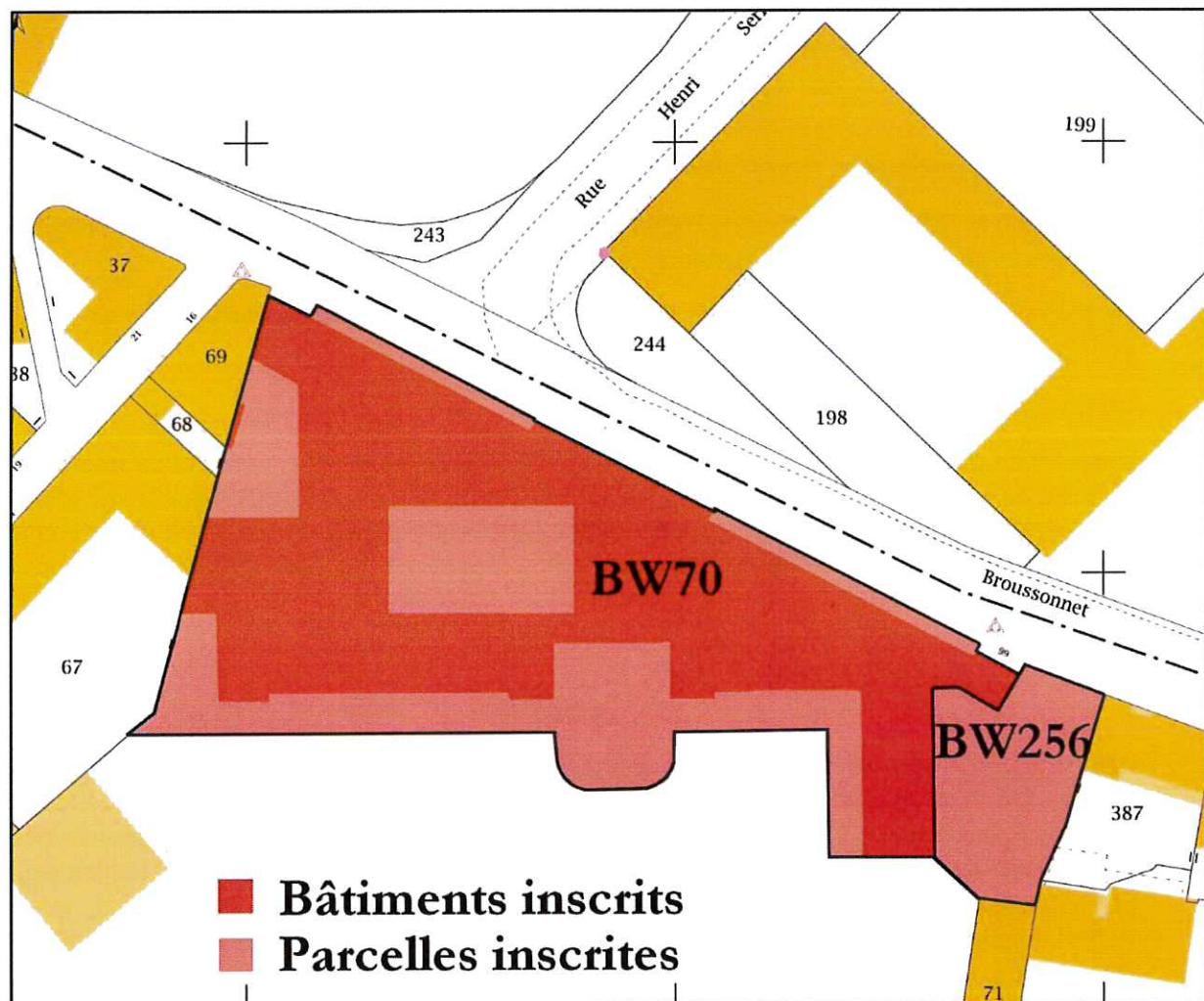
Etienne GUYOT



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale
des affaires culturelles

**PLAN ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ
portant inscription au titre des monuments historiques
de l'Institut de Botanique à MONTPELLIER (Hérault)**



Fait à Toulouse, le 14.10.2019.